L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 MARS 1861. — G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY, Editeurs Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, VENDREDI MATIN, 22 MARS.

Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, rue Royale, près Canal, ancien édifice [illegible]—Plantes et arbustes.

Par O. Lesumont, Blache & Co, 80, rue de Chartres—Vêtements de printemps, chaussures, chemises, &c.

Par P. J. Spear, 74, rue de Chartres,—Marchandises sèches.

Par le Shérif, à 10½ heures A. M., à son entrepôt rue Jefferson No 23, deuxième District,—Un lot de [illegible].

Bilan de la Situation.

Malgré la lenteur calculée que met le gouvernement de Washington à prendre un parti décisif, la situation se dessine chaque jour plus nettement. Il est évident pour tout le monde à cette heure que l'Union fédérale ni la Confédération du Sud ne désirent la guerre et que l'une et l'autre feront tous les sacrifices compatibles avec leur honneur pour éviter un conflit. Nous avons cru dès le premier jour au maintien de la paix, et les événements n'ont fait que nous confirmer dans cette opinion, fondée non sur un optimisme aveugle mais sur la connaissance des hommes et des choses de notre pays.

On a beaucoup parlé des sentiments de haine dont M. Lincoln serait animé envers les Etats confédérés: c'est là une erreur qui deviendrait une injustice si on ne s'empressait de la rectifier. M. Lincoln est un homme bienveillant, dont l'unique tort est d'appartenir au parti républicain noir et de n'avoir pas les capacités nécessaires pour exercer les hautes fonctions dont il a été revêtu. Il a toujours penché pour les concessions, et nous sommes persuadés qu'il appuie de tout son pouvoir ceux des membres du cabinet qui se sont prononcés pour les moyens de conciliation.

Nous avons dit que personne ne désire la guerre, et le bilan de la situation que nous allons dresser fera voir que nous ne nous trompons pas. Le gouvernement de Washington s'est décidé à faire évacuer le fort Sumter par ses troupes: celles-ci ont déjà été payées et doivent s'embarquer demain à bord du steamer [illegible] qui les transportera à New York. Une collision ne sera donc plus à craindre à Charleston.

Reste, il est vrai, le fort Pickens, mais l'administration fédérale, ne voulant pas adopter de mesure incomplète, a envoyé aux commandants des navires de guerre mouillés dans les eaux de la Floride l'ordre formel de se tenir sur la réserve et de n'agir qu'en vertu d'instructions positives du gouvernement. M. Lincoln qui, en abandonnant au Sud le fort Sumter, a donné un premier gage de ses intentions pacifiques, prouve encore davantage, par les précautions qu'il prend à Pensacola, l'importance qu'il attache au maintien de la tranquillité.

N'est-il pas manifeste que le cabinet fédéral veut la paix? D'une autre part, la prudence que déploient à Washington les commissaires des Etats confédérés nous prouve que les dispositions du gouvernement de Montgomery ne sont pas moins pacifiques que celles de l'ancienne Union. Ils se sont abstenus de toute sommation impérieuse et n'ont pas cherché, comme on le craignait, à forcer la main à M. Lincoln. Ce que nous avions prévu est arrivé. Comprenant que le président ne pouvait les recevoir officiellement sans se donner à lui-même un démenti, et que sa position lui commandait d'ailleurs la plus grande réserve, ils se sont adressés au secrétaire d'Etat et ont sollicité un délai de dix jours demandé par M. Seward. Or, comme le fort Sumter sera évacué avant l'expiration de ce délai, il se trouvera que M. Seward n'aura pas de réponse à faire aux commissaires et que le cabinet n'aura pas l'air de traiter, même indirectement, avec les représentants d'une confédération dont il n'a pas encore reconnu la souveraineté.

A la sagesse et à la modération dont font preuve les commissaires du Sud, qu'on joigne les minutieuses précautions prises par le président Davis pour empêcher une collision à Pensacola, et l'on ne doutera plus que le cabinet de Montgomery est bien décidé à ne pas assumer la terrible responsabilité de la guerre. Il a même transmis à MM. Crawford, Forsyth et Roman une assurance formelle à cet égard, afin que l'administration républicaine noire sache qu'il ne tentera rien qui soit de nature à provoquer de déplorables hostilités.

Il résulte clairement de cette attitude prise par les deux gouvernements que les esprits sont à la paix. Puisque M. Lincoln retire les troupes fédérales des forts [illegible] occupent encore dans l'extrême Sud, il [illegible] à bref délai [illegible] la Confédération. On donc [illegible] le champ de bataille où viendrait périr la liberté?

Si la cause de la paix a fait de grands progrès, elle n'a pas encore triomphé d'une manière définitive, car la question de la perception des revenus reste ouverte et peut tout compromettre. Le gouvernement [illegible] les droits [illegible] à la Confédération [illegible]. Heureusement [illegible] application, il y a quelques [illegible].

Le gouvernement fédéral prétend percevoir l'impôt douanier, mais où et comment? Nos ports lui sont fermés, et il a lui-même déclaré qu'il n'y viendrait pas de force pour nous imposer ses [illegible] volonté. Enverra-t-il ses bâtiments de guerre pour établir une douane flottante en dehors des baies et des rades et arrêter au passage les navires de commerce qui voudront y entrer? Supposons qu'il le fasse, comment régler en pleine mer les droits d'entrée? Cette opération, à terre, est entourée d'une foule de formalités minutieuses et exige souvent l'intervention des tribunaux. Comment s'assurer, autrement que par des factures qui peuvent être aisément falsifiées, de la nature et de la valeur de la cargaison? Et, difficulté insurmontable comment exiger qu'un capitaine, qui n'est le plus souvent qu'un commis en chef et qui n'a pas d'argent à son bord, acquitte des droits de douane qui ne regardent que les consignataires?

De ces difficultés matérielles nous concluons à l'impossibilité d'appliquer la loi du tarif en dehors des ports. Quant au droit pur et simple de percevoir le revenu, l'administration de Washington, nous le répétons, ne peut pas sans inconséquence y renoncer avant d'avoir reconnu le gouvernement de Montgomery. Mais il serait difficile, ce nous semble, que la réserve d'un droit non suivi d'exécution amenât un conflit.

Les probabilités de paix l'emportent, on le voit, sur les chances de guerre. A moins de graves imprudences, une collision, dans l'état où sont les choses, n'est pas à redouter. Notre confiance dans la raison, l'intelligence et le bon sens de nos compatriotes—ceux d'hier aussi bien que ceux d'aujourd'hui—grandit et se fortifie tous les jours. Pour un peuple calculateur, qui a l'habitude de supputer les dépenses et les bénéfices d'une entreprise avant de s'y engager, les coups de canon, s'ils ne doivent produire aucun résultat utile, ne sont que de la poudre et du temps perdus sans compensation. Les Américains préféreront les conserver pour les vendre aux peuples amoureux des combats et de la gloire.

Virginie.—Un journal de Richmond, l'Examiner, nous apprend que beaucoup de planteurs de la Virginie envoient leurs esclaves dans les Etats confédérés, à cause du prix élevé que ces derniers y commandent. La valeur indécise des relations politiques de la Virginie inspire aussi de sérieuses appréhensions aux habitants dont la fortune consiste en esclaves. On s'attend à une forte émigration.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Le steamer Cahawba, capitaine Smith, parti de New York le 11 et de la Havane le 15, est arrivé hier matin.

Le steamer Bienville, allant de la Nlle Orléans à New York, est arrivé à la Havane le 17 et en est reparti le même jour.

M. Wm Canefield parti de New York pour la Nlle Orléans est mort à bord du Cahawba. Ce steamer a sauvé, le 16, sur les côtes de la Floride, les passagers du yacht Mary Kingsland qui avait été jeté à la côte. Le Mary Kingsland transportait, d'un point à l'autre de la côte, depuis le mois d'octobre, la troupe de jeunes artistes connue sous le nom de "Escotta Juvenile" laquelle donnait des représentations dans toutes les villes de la Havane. Le naufrage, arrivé le 5 mars, et les passagers s'étaient établis près de l'épave, vivant de coquillages, en attendant à chaque instant à être attaqués par les Indiens ou les bêtes féroces.

On n'attend le prince Alfred à la Havane que vers le 1er avril.

Des pluies abondantes sont tombées sur la côte méridionale de Cuba, après cinq mois d'une sécheresse presque absolue.

Le marché aux sucres est languissant. Le No 12 vaut de 5 1/2 à 7 réaux l'arobe. Il se fait peu d'affaires dans les mélasses. Rien de changé. Le marché monétaire ne s'améliore pas. Change sur Londres, à 60 jours de vue, 10 à 10 3/4 de prime; sur New York, à 60 jours, 1 à 3 de prime; sur Nlle Orléans, de 30 à 60 jours, 1/2 à 2 p. 100 de prime; sur la même place, de 3 à 10 jours, 3 1/2 à 6.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

La flotte à Pensacola.—Saisie d'un navire chargé de provisions.

Mobile, 21 mars—La goëlette Isabella, capitaine Jones, chargée de provisions pour la flotte des Etats Unis mouillée en dehors de Pensacola, a été saisie hier soir.

Nouvelles de Washington.
POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION.

Washington, 21 mars—Les intentions de l'administration sont considérées comme pacifiques, mais on pense qu'elle conservera tous les forts maintenant occupés par les troupes fédérales, à l'exception du fort Sumter.

Les commissaires des Etats confédérés ont reçu l'assurance la plus positive qu'il ne sera pas envoyé en ce moment de renforts dans le Sud.

L'affaire Floyd.

L'accusation dirigée contre M. Floyd, ex secrétaire du trésor des Etats Unis, a été écartée hier, rien ne prouvant qu'elle fût fondée.

Les forts de la frontière—Occupation par les troupes du Texas.

Fort Smith, 21 mars—Plusieurs officiers de l'armée des Etats Unis, qui ont envoyé leur démission au gouvernement fédéral, sont attendus ici.

Le colonel Crosby a terminé l'expédition contre les Indiens Navajo. Il est question d'en organiser une autre.

Les garnisons fédérales des forts Bleis, Quitman, Davis et Chadbourne, ont abandonné ces postes et attendent des moyens de transport pour gagner les Etats de l'Ouest. Le fort Chadbourne et le Camp Cooper sont occupés par deux compagnies d'éclaireurs texiens.

Le quartier maître de l'armée au Nouveau Mexique croit qu'il n'a ni argent ni crédit.

Tarif des Etats Confédérés.

Charleston, 21 mars—M. Memminger, secrétaire du trésor, a pris les mesures nécessaires pour mettre en vigueur le tarif du Sud sur les routes de terre.

Nominations par le président Lincoln

New York, 21 mars—Le Herald dit que M. Wm Irwing a été nommé gouverneur du nouveau territoire de Dacotah.

M. T. Bigelow Lawrence est nommé secrétaire de légation en Angleterre.

Le colonel Nelson, de l'Indiana, sera nommé ministre au Brésil.

Le lieutenant Slemmer doit, dit-on, être bientôt promu à un grade supérieur.

Le département du trésor prépare des instructions pour les collecteurs de douane en vue de l'application du nouveau tarif.

Le major Anderson a écrit à Washington que de formidables batteries devaient être élevées derrière le fort Sumter.

Nominations à Baton Rouge.

Baton Rouge, 21 mars—Le Sénat a ratifié aujourd'hui les nominations suivantes d'officiers faites par le gouverneur: D. W. Adams, lieutenant colonel; C. M. Bradford, major; Thomas Overton, capitaine.

Comme fonctionnaires civils, le gouverneur a nommé: M. W. J. McCulloch, commissaire des terres publiques; MM. Henry Peychaud, Bernard Avegno et Omer Gaillard, directeurs de la banque consolidée de la Nlle Orléans.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 21 mars—Le Sénat a approuvé les bills suivants votés par la Chambre: Bill ordonnant la construction de levées dans la paroisse St Landry. Bill pour venir en aide à la Société des Artisans de la Nlle Orléans. Résolution conjointe chargeant un comité de visiter les geôles et prisons de la Nouvelle Orléans.

Le Sénat a ratifié le bill de la Chambre qui amende la loi électorale, et un autre bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer des Bouchers et propriétaires de Troupeaux.

La Chambre a voté le bill du Sénat relatif à l'Hospice des Aliénés et à l'Hôpital de Charité, le bill de la même assemblée abrogeant la section 3 de la loi de la corporation du railway de Jackson, pourvu que les actionnaires acceptent ce bill.

Un bill présenté par M. Leblanc, d'Assomption, pour la nomination de sous-trésoriers, a été adopté.

La résolution de M. Mart ordonnant que la Constitution permanente des Etats Confédérés soit soumise à une nouvelle Convention a donné lieu à de longs débats. M. Stuart a proposé d'inviter la Convention à soumettre directement au peuple la Constitution de Montgomery, et la Chambre s'est ajournée au milieu d'une grande confusion.

Evacuation du fort Sumter.

On sait maintenant de la manière la plus positive que le gouvernement a envoyé au major Anderson l'ordre d'évacuer le fort Sumter. Les troupes en sortiront samedi.

L'administration, d'une autre part, n'a pas envoyé de renforts à la garnison du fort Pickens, à Pensacola.

Discours de M. Bayard au Sénat.

M. Bayard, de Delaware, a terminé son discours, présenté une résolution pour autoriser l'administration de Washington à conclure un traité avec les Etats confédérés.

Proclamation du Président.

Le bruit que le Président se disposait à publier une proclamation sur l'état de l'Union, n'est pas fondé.

Nominations par le gouverneur Moore

Baton Rouge, 21 mars—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes faites par le gouverneur:

Wm J. McCulloch, arpenteur général.
Lewis Palmes, conservateur du Bureau des Terres à la Nlle Orléans.
H. W. Pailley, Receveur à la Nlle Orléans.
John le Blanc, Receveur.
Samuel Hyams, Register à Natchitoches.
John Posey, Receveur.
Robt Betepierl, Register à Opelousas.
Geo Purvis, Receveur.
R. W. Jameson, Register à Monroe.
Thos Bennett, Receveur.
J. B. McClennon, Register à Greensborough.
Daniel W. Adams, lieutenant colonel.
C. M. Bradford, lieutenant [illegible] infanterie.

Législature de la Louisiane.

Baton Rouge, 21 mars—A la Chambre, aujourd'hui, un acte ordonnant le paiement des dépenses du clergé [illegible] depuis le commencement de la session, à raison de 50 piastres chacun, a été adopté.

Un acte relatif au paiement d'une somme de 1,000 piastres, au commis assistant de la Chambre [illegible].

Le capitaine Allen, du comité des travaux publics, a présenté aux membres de nos représentants un magnifique bouquet provenant du jardin attaché à la maison d'Etat.

L'acte de M. Adams relatif aux capitaines et aux directeurs de port a été signé par le gouverneur, ainsi qu'un acte présenté par le même membre, relativement à la création de deux shérifs dans la paroisse d'Orléans.

M. White a présenté une résolution, approuvant la ligne de conduite suivie par les délégués à Montgomery, ainsi que la convention d'Etat, et la Constitution.

M. Beggs combat vivement la partie de cette résolution relative à la convention d'Etat. Il ne peut pas, dit-il, approuver les actes d'Etat de la Convention. Comme il n'y avait pas de quorum, la motion a été perdue.

M. Beggs a présenté une résolution [illegible] qui a fait éclater l'indignation de M. Gantt et exciter le rire de MM. Allen, Wagman, Randall et Gray. Ce dernier a dénoncé le style actuel de la législation et prévenu les jeunes politiciens contre la folle vanité de perdre les droits du peuple [illegible]. Son discours est plein d'amer sarcasme. M. le président a adressé quelques mots d'adieu aux membres de la Chambre, après quoi elle s'est ajournée sine die.

Convention nationale.

Columbus, Ohio, 21 mars—La résolution invitant le Congrès à convoquer une convention nationale, a été adoptée par les deux chambres de la législature de l'Ohio.

Démissions dans l'armée.

New-York, 21 mars—Le correspondant du World de New York écrit de Washington à ce journal que le capitaine Frazer, du 9e, et le lieutenant Bannon, du 6e d'infanterie, ont envoyé leur démission au gouvernement.

Convention d'Etat du Missouri.

St Louis, 21 mars—La Convention, par un vote de 89 oui contre 1 non, a adopté une résolution recommandant le retrait des troupes des forts situés dans les Etats faisant partie de la Confédération du Sud, s'il y a danger d'hostilités.

Columbus, Ohio, le 21 mars—Les républicains ont nommé l'Hon John Sherman, sénateur des Etats Unis.

SENAT DES ETATS UNIS.

Washington, le 21 mars—Au Sénat, aujourd'hui, M. Bayard a donné son discours sur la résolution de M. Douglas, mais sans arriver à aucune conclusion.

New York, 21 mars—Le correspondant du Commercial, de Washington, dit que le mouvement sécessionniste se répand en Californie sous l'influence des Chevaliers du Cercle d'Or. Le cabinet prend le sujet en considération.

Philadelphie, 21 mars—Le train Central de Pennsylvanie a déraillé hier près d'Altona. Le wagon de bagages a pris feu, et toutes les lettres ainsi que le bagage de 80 passagers ont été détruits. Aucun passager n'a toutefois été blessé.

THEATRE DE L'OPERA.

Bénéfice de Mlle Adelina Patti. *Rosetta—Lucie—L'air de la Traviata—Le duo des Huguenots.*

La représentation de ce soir doit compter parmi les plus brillantes du théâtre de l'Opéra. Il s'agit en effet, pour notre public, d'un acte de galanterie, de justice et de bon goût tout à la fois. La fauvette mélodieuse qui nous a charmés pendant près de deux mois est sur le point de s'envoler, et pour nous faire ses adieux elle a cueilli quelques-unes des fleurs les plus choisies et les plus rares de sa fraîche couronne artistique. C'est bien le moins qu'après avoir passé, grâce à Mlle Patti, tant de délicieuses soirées, le public de l'Opéra se porte en masse à son bénéfice et lui donne un éclatant témoignage de son estime et de son admiration. Que personne donc ne manque à ce dernier rendez-vous, et que les ovations que la jeune artiste est appelée à recevoir en Europe ne lui fassent pas oublier le triomphe bien légitimement gagné qui l'attend ce soir à notre théâtre.

Pour notre humble part, nous sommes heureux d'avoir été des premiers à saluer ce talent si plein de jeunesse et d'avenir, et dans la nouvelle et plus vaste carrière qui va s'ouvrir pour la charmante cantatrice, nos vœux et nos sympathies l'accompagnent dès à présent, et l'horoscope que nous a inspiré la première apparition de cette radieuse étoile ne nous semble nullement appelé à diminuer notre prestige comme astrologue musical.

Dans quelques années d'ici, l'oiseau mélodieux dont les échos du vieux fleuve ont répété les accents si purs et si doux nous reviendra peut-être, la tête couronnée des palmes triomphales de la gloire et de la célébrité, qu'elle se souvienne alors de ses premiers pas dans la carrière, et que les applaudissements de Londres et de Paris ne lui fassent pas oublier ceux de la Nouvelle-Orléans.

Convention de la Louisiane.
Séance du 21 mars 1861.

La séance est ouverte à dix heures. Soixante quinze délégués sont présents.

M. Lewis, de Claiborne, demande que les règlements soient suspendus et que la Constitution de Montgomery soit prise en considération. Les délégués y consentent.

M. Hodge propose que le comité de la Confédération du Sud rédige de suite et présente une résolution ou une Ordonnance déclarant que le nouveau pacte est adopté.—L'Ordonnance est rédigée et transmise au secrétaire qui la lit.

M. Lewis espère que le pacte ne rencontrera pas d'obstacles parmi les délégués et que ceux-ci le ratifieront sans délai. Le représentant de Claiborne, en souvenir des opinions conservatrices de ceux qui l'ont élu, dit qu'il eût fallu soumettre la question au peuple, mais que les membres s'y étant refusés, le moment est venu de prendre une décision.

M. Rozier présente une Ordonnance convoquant une Convention qui devra rejeter ou approuver le pacte élaboré à Montgomery, et allouant une somme de vingt cinq mille piastres pour faire face aux dépenses.—Le délégué d'Orléans répète ce qu'il a souvent affirmé: les membres de la Convention ont suivi l'exemple pernicieux de la Législature et refusé de consulter une seconde fois le peuple pour lequel il montre le dédain le plus profond. Les autres Conventions, celles même des Etats qui se sont séparés du gouvernement fondé par la sagesse et cimenté par le sang de nos pères, n'ont pas fait preuve d'une indépendance insultante comme le corps qui prétend représenter l'opinion de la Louisiane.—M. Rozier déclare qu'il est opposé à une alliance avec les Etats dont les intérêts n'ont rien de commun avec les nôtres. Les partisans de la coopération auraient obtenu en ville une majorité écrasante si les électeurs avaient pu se douter que la Virginie, le Maryland, le Tennessee, le Kentucky, le Missouri et la Caroline du Nord refuseraient de se joindre à nous. Pour comble de malheur le télégraphe nous annonce ce matin que l'Arkansas, Etat sur lequel nous devions compter plus encore que sur les autres, vient de se prononcer contre la séparation immédiate. Le drapeau américain flotte toujours à Little Rock et au dessus des édifices publics. M. Rozier termine ses remarques en insistant sur la nécessité de s'entendre avec les Etats frontières et de soumettre la Constitution de Montgomery au peuple qui, quoi qu'en disent maintenant ses anciens flagorneurs devrait encore être le maître de ses destinées.—Les amis de M. Rozier regrettent qu'il s'épuise en arguments devant un corps dont les opinions sont inébranlables et qui [illegible] son impatience. Le délégué d'Orléans est écouté dans un respectueux silence par le nombreux auditoire.

M. Fuqua succède à M. Rozier. Elu par les partisans de la coopération, il a tenté dit-il, tous les efforts possibles pour amener une entente cordiale entre les Etats du Sud, mais n'ayant pas réussi, il a cessé de s'opposer aux mesures des partisans de la séparation immédiate. Ce noble assentiment de sa part ne l'empêchera pas aujourd'hui de proclamer hautement que les délégués ont commis une faute et une faute bien grave lorsqu'ils se sont refusés à soumettre le nouveau pacte au peuple dont ils auraient dû faire le juge en dernier ressort, des actes du conseil secret de Montgomery. M. Fuqua ajoute qu'il a voté pour l'Ordonnance de M. Cannon, il ne l'a point fait dans le but d'exposer la nouvelle Constitution à être rejetée mais afin de la fortifier en lui donnant la sanction du peuple. Désirant prouver sa sincérité, il défend le pacte contre les attaques de M. Miles et annonce qu'il l'approuvera.

M. Roselius se lève. Répondant aux insinuations malveillantes de certains membres, il déclare que personne dans le sein de la Convention n'a senti, depuis que la Louisiane s'est séparée du gouvernement américain, les sentiments dont on a fait un chef d'accusation. L'Etat a repris sa souveraineté, il faut le défendre dans cette nouvelle position, mais ne nous laissons pas entraîner trop loin et surtout que le peuple n'abdique pas humblement ses privilèges pour lesquels il a combattu avec courage, qu'il a conquis au prix de tant de sacrifices. On nous dit que le document préparé à Montgomery est une Constitution, il porte ce titre et c'est tout. Qu'est-ce donc qu'une Constitution républicaine qui ne prend pas sa source dans le peuple? Les démocrates qui font partie de cette Convention oseront-ils soutenir qu'un pacte qui ne repose pas sur la volonté de la nation est un pacte démocratique? Le délégué d'Orléans, M. Semmes, a prétendu il y a quelques jours, dans un moment de remarquable assurance, que la Convention était la quintessence de la souveraineté populaire. C'est le prétexte derrière lequel s'est retranché Cromwell, c'est le manteau dont se sont couverts tous les despotes qui ont impudemment abusé de la confiance du peuple. Je proteste, s'écrie M. Roselius, contre l'instrument auquel on n'a pas craint de donner le nom de Constitution, je proteste contre les actes du congrès de Montgomery, parce qu'ils portent atteinte aux intérêts, à la dignité de la Louisiane, que j'aime avec idolâtrie, parce que les délégués qui nous représentaient dans la capitale de l'Alabama n'avaient pas le droit d'abdiquer la souveraineté de l'Etat, de conférer des pouvoirs exorbitants au Président, à son cabinet et aux membres des deux chambres qui exerceront dorénavant un pouvoir illimité. On a essayé en vain de réfuter les arguments de M. Miles, mais la tentative a échoué, elle échouera toujours.—Le nouveau président, en vertu de la constitution sortie de l'obscur édifice de Montgomery est entouré d'une armée [illegible] malgré la volonté de la masse du peuple, le cabinet a le pouvoir de diriger comme il l'entendra la législation du pays, sans être retenu par la [illegible] conservatrice de l'Angleterre, qui a pouvoir au veto, de négocier et à la dissolution du cabinet, une taxe d'exportation, taxe inique et despotique, est décrétée, en un mot, [illegible] sont rencontrés dans le nouveau pacte. Les politiques de Montgomery ont creusé la tombe du gouvernement constitutionnel, nous avons cessé d'être libres. "Et on nous dit, s'écrie M. Roselius que la nouvelle Constitution est basée sur la fameuse Constitution des Etats Unis, on nous demande de la sanctionner! Je n'y consentirai jamais."

M. Semmes répond de son mieux aux arguments de M. Roselius. Il paraît embarrassé, et sa voix est loin d'être aussi facile qu'elle l'est d'habitude. Le délégué d'Orléans voit dans ce qui se passe au sein de la Convention et dans l'attitude de quelques membres un avant coureur des différends qui éclateront plus tard en Louisiane.

M. Marks, de Caddo, propose que l'Ordonnance de M. Rozier soit déposée sur le bureau. La proposition est négligée et l'Ordonnance est rejetée par un vote de 92 contre 10. Les voix se partagent comme suit:

Oui MM. Adams, Barrow, Bermudez, Bosford, Bonner, Briscoe, Burton, Bush, Butler, Cadwell, Cook, Conner de Concordia, Conner, de St Tammany, [illegible], de Blanc, Dorsey, Dupré, Elam, Elgee, [illegible], Fuqua, Gladden, Gaudet, Graves, Gray, Gill, Girard, Griffin, Hernandez, Herron, Hodge, Hodges, Hollingsworth, Johnston, Kennedy, Kidd, Labatut, Lawrence, Legrone, Le Bourgeois, Lewis, de Bienville, Lewis, de Claiborne, Marshall, Marrero, Marks, de Caddo, Marks, d'Orléans, Martin, d'Assomption, Martin, de Carroll, Magee, Melançon, Mims, Miller, McCloskey, McNeely, O'Bryan, Perkins, de La Fourche, Perkins, de Madison; Perkins, d'Orléans; Peck, Pemberton, Pierson, des Natchitoches, Pierson, de Winn; Pike, Polk, Pope, Provosty, Pugh, Richardson, Slawson, Smart, Swayze, Semmes, Stewart, Sparrow, Sompayrac, Scott, de Catahoula, Scott, d'Est Feliciana, Smith, Tappan, Taylor, de St Charles, Taylor, de St Landry; Texada, Todd, Towles, Tucker, Valentine, Verret, Walker, Williams, de Ste Hélène, Wilkinson, Wilts, York.

Non—MM. Bienvenu, Cougelly, Duffel, Garrett, Lewis, d'Orléans, Meredith, Roselius, Rozier, Stocker, Taliaferro.

M. Rozier présente un amendement à l'Ordonnance de ratification, lequel déclare que la Constitution des Etats Unis, qui sert de base à celle des Etats Confédérés, ne disant point clairement si un Etat peut se retirer de l'Union et un doute existant à ce sujet dans l'esprit des citoyens, la Louisiane, afin de prévenir toute fausse interprétation dans l'avenir, déclare qu'elle se réserve le droit de quitter la nouvelle Union lorsqu'elle le jugera convenable.—Rejeté par un vote de 92 contre 11.

M. Bush et M. Duffel annoncent qu'ils voteront pour le nouveau pacte.

M. Bienvenu donne les raisons qui le portent à voter contre la Constitution et présente l'explication suivante:

"Je ne peux pas donner mon vote pour l'adoption de cette Constitution. Je considère que je n'ai pas le pouvoir, que je ne suis pas revêtu de l'autorisation de lier le peuple par une sanction que je serais disposé à donner à cet instrument.

Je considère que les pouvoirs dont nous avons été revêtus par l'invitation faite au peuple de s'assembler, et d'élire des délégués à cette Convention ont déjà été énormément outrepassés par la Convention.

Je ne veux point participer par mon vote à un acte qui enlève au peuple sa souveraineté, le réduit à l'état de vassal, assujettit les destinées de la Louisiane et de la nouvelle république à la merci d'une oligarchie irresponsable."

La Convention ordonne de l'inscrire dans le journal.

— La Constitution de Montgomery est adoptée par le vote suivant:

Pour l'adoption—MM. Adams, Avegno, Barrow, Bermudez, Bonner, Bosford, Briscoe, Burton, Bush, Butler, Caldwell, Cook, Connelly, Conner, de Concordia, Conner, de St-Tammany, Cottman, Davidson, de Sabine, De Blanc, Dorsey, Duffel, Dupré, Elgee, Est[illegible], Fuselier, Fuqua, Gladden, Gaudet, Graves, Gray, Gill, Girard, Griffin, Hernandez, Herron, Hodge, Hodges, Hollingsworth, Johnston, Kennedy, Kidd, Labatut, Lawrence, Legrone, Le Bourgeois, Lewis, de Bienville, Lewis, de Claiborne, Manning, Marshall, Marrero, Marks, de Caddo, Marks, d'Orléans, Martin, de Carroll, Magee, Melançon, Meredith, Mims, Miller, Moore, [illegible], McCloskey, McNeely, Norton, O'Bryan, Patterson, Perkins, de Lafourche, Perkins, de Madison, Perkins, d'Orléans, Peck, Pemberton, Pike, Polk, Pope, Provosty, Pugh, Richardson, Slawson, Smart, Swayze, Semmes, Stewart, Sparrow, Sompayrac, Scott, de Catahoula, Scott, d'Est Feliciana, Tappan, Talbot, Taylor, de St-Charles, Taylor, de St Landry, Texada, Todd, Towles, Tucker, Valentine, Verret, [illegible], Walker, Williams, de Ste Hélène, Wilkinson, Wilts, York—101.

Contre l'adoption—MM. Bienvenu, Garrett, Lewis, d'Orléans, Roselius, Rozier, Stocker, Taliaferro—7.

Absents—MM. Anderson, Barbin, Cannon, Clark, Carr, Davidson, de Livingston, Declouet, Elam, Guérin, Hough, Leblanc, Michel, McCollam, McFarland, Olivier, Pearson, des Natchitoches, Pierson, de Winn, [illegible], Thomasson, Williams, d'Est Baton Rouge, Williamson—21.

La séance est levée.

Nominations.—Les nominations suivantes, faites par le président Lincoln, ont été ratifiées par le Sénat des Etats-Unis: Nelson G. Isbell, collecteur de douane à Détroit; Wm C. Buttler, collecteur de douane dans le district de Camden, Etat de New-York; John McNash, collecteur de douane à Michilemackinac; S. M. Edmonds, commissaire du bureau des terres; J. N. Spinner, trésorier des Etats-Unis; C. G. Ripley, secrétaire de légation à Bruxelles; Jacob S. Holderman, ministre à Stockholm.

Législature.—On verra par nos dépêches que la session de la législature de la Louisiane s'est terminée hier, 21. Les deux chambres se sont ajournées indéfiniment dans le courant de la journée.

On nous prie d'annoncer que le concert qui devait avoir lieu le 6 février dernier au profit des Ecoles dirigées par les sœurs de Charité, est positivement fixé au 12 avril.

CHRONIQUE LOCALE.

Bénéfice du zouave Léon—Place aux dames! M. Léon qui remplit dans la compagnie des zouaves les rôles d'ingénues, prend son bénéfice ce soir au théâtre de l'Académie. Nous n'insisterons pas sur la composition du spectacle dont le programme est publié plus loin, nous rappellerons seulement que M. Léon est en faveur auprès du public et qu'il a droit à une preuve évidente de sa sympathie; c'est dire qu'il y aura foule ce soir chez les zouaves.

Première Cour.—George Samuels a été déclaré coupable de vol avec effraction. Il s'est introduit, le 9 septembre dernier, à deux heures du matin, dans le boarding house de Jno M. O'Brien.

John Wallerbush, et Caspar Streib ont été déclarés coupables de vol avec effraction. Les preuves étaient tellement fortes que les jurés ont présenté le verdict sans quitter leurs sièges.

Le ministère public n'a pas trouvé lieu de poursuivre Wm Hornor, accusé d'homicide. Les officiers n'ont jamais pu découvrir les témoins à charge.—Hornor a tué Pat. Owen, le 25 novembre dernier, dans une mauvaise maison de la rue Dryades.

M. D. C. Campbell a été chargé de défendre Thos Ford, accusé d'homicide.

Alex. Greenwood s'est reconnu coupable de larcin.

L'avocat de District n'a pas trouvé lieu de poursuivre Henry Kessinger, accusé de larcin, et Adelaide Boujamin, f. c. l. accusée d'avoir recelé un esclave marron.

Juges de District.—Les candidats suivants ont été choisis hier par le Parti Américain du Sud:

Première Cour de District — T. W. Collens.
Deuxième Cour dito — J. Bermudez.
Troisième Cour dito — M. A. Foute.
Quatrième Cour dito — J. W. Price.
Cinquième Cour dito — J. Livingston.
Sixième Cour dito — R. K. Howell.

Accident.—La roue d'un omnibus a passé sur le pied gauche de Jean-Baptiste, jeune homme de 15 ans, hier à quatre heures du soir, au coin des rues Craps et Champs-Elysées. Il a été envoyé à sa demeure par la police.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. C. Silva, ingénieur de mérite qui se trouve depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans, est enfin en mesure d'exécuter un modèle de son nouveau système de pompes à incendie. L'Abeille a déjà parlé de cet ingénieux système qui décuplerait la puissance d'action des pompiers en supprimant quelques-uns des travaux les plus rudes auxquels ils sont en ce moment obligés de se livrer pour lutter avec succès contre l'élément destructeur. M. Silva nous adresse à ce sujet quelques lignes que nous insérons avec plaisir:

Monsieur le Rédacteur,

Votre estimable journal s'occupa, il y a quelque temps, d'une amélioration des pompes à incendie projetée par moi. N'ayant point trouvé d'encouragement là où je m'étais d'abord adressé, j'ai du recourir à d'autres personnes qui m'ont compris et qui m'appuient à cette heure.

Mercredi soir, je fus présenté au club Irving, et plusieurs membres eurent la bonté de prêter la plus sérieuse attention à la démonstration de mon plan, dont l'utilité a été appréciée par la majorité des personnes présentes. Je suis heureux de vous apprendre qu'elles ont mis entre mes mains les moyens de construire un modèle, afin d'obtenir la patente dans les Etats séparés.

Deux de mes compatriotes, Ferrari et Borgo, hommes distingués, n'ont reçu ici que l'offrande offerte aux pauvres: ils n'ont point trouvé d'appui pour une idée de progrès. J'ai été moins malheureux car j'ai été mieux inspiré: étranger, j'ai reçu des hommes de ce pays, un fraternel accueil, et ce sont eux qui me permettent de mettre enfin à exécution une idée que je crois bonne et utile.

Agréez, M. le Rédacteur, etc.,
Votre serviteur,
CHS SILVA, Piémontais.

Travaux publics à Paris.—Voici le tableau exact de tous les grands travaux publics de la capitale au commencement de la campagne de 1861.

Le Louvre où l'on travaille dans les intérieurs, la restauration de Notre Dame, la construction du palais du tribunal de commerce et des conseils des prud'hommes, le pont Louis-Philippe, la voûte du canal Saint Martin, le Théâtre Lyrique, le théâtre du Cirque, la restauration du portail de Saint Etienne du Mont, l'achèvement du boulevard de Sébastopol (rive gauche), le boulevard Saint Germain, la place du grand Opéra, le nouveau quartier de cavalerie à l'ouest de la place de Fontenoy, le palais de l'Elysée, la gare du chemin de fer du Nord, la restauration et l'embellissement de l'intérieur de Saint Germain des Prés, la construction de l'église Saint Bernard, rue d'Alger, à La Chapelle, d'une église au quartier de [illegible], à Montmartre, de l'église Saint Augustin, place Laborde, l'achèvement des boulevards Malesherbes, de Beaujon, de l'Alma, du roi de Rome et de l'Empereur, la construction du nouvel établissement de Sainte Périne, à Auteuil, les peintures artistiques à la coupole du transept de Saint Roch, le nouveau péristyle du Théâtre Français, les Halles centrales, la caserne des Minimes, la reconstruction des quais de Gesvres et de l'Archevêché, la formation d'une belle place rue Saint Martin, devant l'église Saint Nicolas des Champs, les transplantations d'arbres de vingt à quarante ans sur les quais, boulevards et promenades, la régularisation des abords du boulevard de Sébastopol (rive droite), l'achèvement de la tour de Saint Germain l'Auxerrois, l'agrandissement du Palais de Justice, la restauration du Lycée de St Nicolas du Chardonnet, sur le boulevard St Germain, les embellissements du parc de Monceau, l'achèvement du boulevard du prince Eugène, l'embellissement, après régularisation, des anciens boulevards extérieurs, le bronzage des fontaines de la place de la Concorde, les préparatifs dans le palais de l'Industrie pour l'exposition des œuvres des artistes vivants, le nivellement de la partie haute de la rue du Faubourg St Denis, la transformation de la Bibliothèque impériale, la restauration du palais de l'Institut, la construction de l'annexe à l'école impériale des Beaux Arts, la démolition du camp Morland, dans l'ancienne rue Louviers, l'isolement de l'église Saint Leu, du côté du nord, les embellissements du Conservatoire des Arts et Métiers, la restauration de la crypte [illegible] de l'ancienne église abbatiale, les démolitions des [illegible] pavillons des anciennes barrières d'octroi, etc., etc.

Un comité de secours pour Rome et Venise vient de se former à Palerme et voici, d'après le Siècle de Paris, la proclamation qu'il a publiée:

"Concitoyens,

"Quand la Sicile poussa le cri de guerre contre le Bourbon, toute l'Italie s'ébranla, et, enthousiasmée par notre voix, elle appela aux armes ses fils. Une poignée de héros, réunis à la hâte par le patriotisme du peuple, volèrent les premiers à notre secours et opérèrent ces miracles qui émerveillèrent l'Europe. Toutefois nos efforts titaniques, inférieurs à l'entreprise, seraient restés inefficaces si Garibaldi, par une sage pensée, n'avait promptement institué dans chaque ville d'Italie les comités de secours pour la Sicile, dans l'objet de renforcer notre insurrection d'hommes, d'armes et d'argent. Grâce à l'activité des hommes généreux chargés de la sainte mission, des secours forts et fréquents nous arrivèrent successivement, sans interruption, par lesquels en peu de mois nous pûmes détruire une armée nombreuse, délivrer l'île et descendre sur le continent prêter une main secourable à nos frères.

"L'Italie méridionale fut rachetée! Vingt-deux millions d'hommes, réunis par le lien de la fraternité avec Victor Emmanuel, roi constitutionnel, forment déjà la famille italienne. Mais l'Italie n'est point faite: Rome et Venise nous envoient des gémissements de douleur qui déchirent l'âme, nous défendent joie et repos, et remplissent les peuples de commisération et les despotes de terreurs. Tant que Rome et Venise ne seront pas libres et sœurs, il n'y aura point de paix dans le monde.

"Préparons-nous donc au rachat, tenons-nous prêts à l'appel de notre capitaine.

"Dans tous les coins de l'Italie sont déjà institués des comités de secours pour Rome et Venise par l'inspiration et sous la présidence de Garibaldi, dans le but de recueillir des armes et de l'argent et de préparer le contingent de l'armée libératrice.

"En Sicile, de tels comités ne sont point encore créés. Les soussignés, invités par le comité central de Gênes à mettre la main à l'œuvre, acceptent volontiers la charge et se constituent en comité de secours pour Rome et Venise.

"Concitoyens, vous connaissez par expérience ce que coûte la liberté d'un peuple et combien inestimable en est la conquête. Vous, rendus libres hier par votre courage et celui de vos frères, vous avez contracté des devoirs sacro-saints envers la patrie, et, toujours les premiers dans les sacrifices, vous les remplirez fidèlement et avec joie.

"Rome et Venise vous tendent les bras et implorent votre secours. La réponse de la Sicile sera digne de Rome et Venise.

"*Les membres composant le comité.*

"GEORGES ASPRONI, CONRAD VALGUARNERA, duc d'ARENELLA, JEAN CONSTANTINI, *avocat*; baron VINCENT FAVARA, HYACINTHE SCELSI, *avocat*; FRANÇOIS PERNI, *major*; baron G S SETERA, *caissier*. P. SCIALES, *avocat, secrétaire*."

Un petit fils de Diogène.—Un individu d'une trentaine d'années, coiffé d'un bonnet de coton, ayant sur les épaules un manteau de femme et tenant à la main une chandelle allumée, se promenait dimanche dernier dans la rue Montmartre, à Paris. Il portait sous le bras gauche un paquet de livres, au nombre desquels figuraient l'*Histoire des Voyages*, par La Harpe, le *Rollin de la Jeunesse*, les *Feuilles d'Automne*, de Victor Hugo, etc.

Ainsi affublé, notre homme apparaissait subitement sur le seuil des magasins de modes, de corsets, de parfumerie, etc., et interpellait les demoiselles de boutique, leur tenait les propos les plus baroques. Le prévenu finissait par devenir un sujet de scandale, et l'on employait en vain tous les moyens pour s'en débarrasser.

Informés de ce fait, des sergents de ville arrêtèrent le personnage et lui demandèrent ce qu'il faisait à cette heure avec une chandelle allumée.—Je cherche une femme! répondit-il d'un ton sentencieux. On lui dit qu'on allait l'aider à en trouver une, et on le conduisit devant le commissaire du quartier du Mail.

S'apercevant bien vite qu'il avait affaire à un fou, ce magistrat a envoyé le prisonnier à la Préfecture, d'où des dispositions seront prises pour le faire admettre dans une maison d'aliénés. (*Le Droit.*)

Nouvelles diverses.

—Dans le bel ouvrage que M. Michel Chevalier publia il y a quelques années sur les voies de communication des Etats-Unis, on trouve le passage suivant:

"Parmi les faits, en grand nombre et très variés, propres à faire concevoir la révolution que produisent de bonnes voies de transport, telles que le canal Erié, je doute qu'il y en ait beaucoup de plus remarquables que celui-ci: A Buffalo (sur l'extrémité orientale du lac Erié, non loin de la cataracte du Niagara), visitant une goëlette qui allait se rendre, au travers du réseau entier des grands lacs, jusqu'à Chicago, c'est-à-dire au fond du lac Michigan, je fus surpris d'y trouver des quartiers de meulière qui offraient une frappante ressemblance avec la meulière de la Ferté sous Jouarre, dont la qualité supérieure est connue.

"L'armateur, auquel j'exprimai mon étonnement, me répondit que c'était de la pierre meulière venue de France, des environs de Paris. Il ajouta que, sur toute la ligne du canal Erié, et notamment à Rochester, ville célèbre par ses grands moulins, on n'usait pas d'autre meulière; que, depuis l'ouverture du canal de l'Ohio, tout bon meunier de l'Etat d'Ohio faisait ses meules en pierre française, et que dans ceux des comtés d'Indiana, d'Illinois et de Michigan, qui étaient à portée du réseau des lacs, la meulière française était au plus commun usage. A Buffalo, en effet, il y avait deux ou trois fabricants de meules en meulière de Paris."

Ainsi, grâce à l'économie de la voie de mer et au bon marché de la navigation sur la Seine, à la descente, et sur le canal Erié, des pays placés au cœur du continent de l'Amérique du Nord peuvent employer des matériaux français qui restent inconnus dans plusieurs de nos départements du centre ou du Midi, moins parce que l'esprit de perfectionnement industriel n'a qu'à demi pénétré dans ces départements, que parce qu'entre eux et Paris il n'y a d'autre communication que le roulage.

—Un événement horrible qui est arrivé dans la province de Castellon, a eu pour mobile, dit le *Journal des Villes et Campagnes*, une détestable superstition. Une famille composée des deux époux et de trois filles de 16, 13 et 9 ans, vivait dans la plus grande tranquillité, sauf que le mari avait tous les mois un transport cérébral qui durait peu de temps. Deux jours avant la catastrophe, un prétendu magicien se présenta à la femme et lui persuada que, dans sa maison, il y avait cinq démons, dont le principal était son mari et qu'il fallait absolument le tuer. Il lui montra un livre où étaient figurés les cinq démons.

La femme et les filles le crurent comme article de foi; le 26 janvier, les femmes étaient occupées à la cuisine lorsque le mari rentra. Dès qu'il se fut couché, la mère dit à ses filles que le moment était venu et, saisissant une hache elle se rendit auprès du lit de son époux et lui trancha la tête d'un seul coup. Pendant toute la nuit, ses filles, munies d'autres haches, mirent en morceaux le corps de l'infortuné, croyant toujours avoir affaire au diable, ainsi qu'elles l'ont déclaré aux magistrats. Les médecins ont compté plus de 1,500 blessures sur le cadavre.

—On lit dans le *Moniteur du Puy de Dôme*:

"Il existe dans les montagnes d'Auvergne un singulier préjugé. Les gens y sont convaincus que, si deux filles se marient à la même messe, celle qui sort la première de l'église est assurée d'avoir un garçon.

De là, quand le cas se rencontre, lutte à qui sortira la première, et quelquefois désordre, où, comme de raison, les pieds et les poings jouent leur rôle.

"Or, un de nos amis nous rapporte qu'il y a deux jours, deux noces se présentaient ainsi de front à la porte de l'église, dans une paroisse du Puy-de-Dôme que nous ne nommerons pas. L'instant était critique, on se toisait, on commençait à se bousculer, on allait passer aux coups, quand le maire du lieu, homme d'esprit, s'avisa de prendre chaque mariée sous le bras et de les emmener parallèlement, si bien qu'aucune n'avait le droit d'être plus tôt que l'autre. Il évita ainsi une scène désagréable."

—Dans le gouvernement de Wilna, province qui touche à la Pologne la population juive est considérable. Or, une paysanne catholique de cette province conduisit récemment à un prêtre de sa religion une petite fille israélite de 11 ans, du nom de Tschipka, en déclarant à l'ecclésiastique qu'elle s'était dérobée à la maison paternelle pour pouvoir devenir chrétienne et catholique. Le prêtre l'accueillit avec empressement et entreprit sa conversion. Mais le père et la mère de l'enfant accoururent bientôt la réclamer: ce fut en vain, on refusa nettement de la leur rendre. Pensant bien qu'on reviendrait à la charge, le prêtre plaça la jeune fille en lieu sûr: on dit dans un couvent. Les parents parurent en effet de nouveau, accompagnés cette fois de proches et de nombreux amis. Ils entourèrent l'endroit où était retenue la jeune Tschipka, on assure même qu'ils y pénétrèrent et que des voies de fait eurent lieu. L'enfant toutefois ne put être délivrée. Plainte fut portée alors par qui de droit au gouverneur-général M. Nazimoff, qui ordonna qu'une enquête fût faite et choisit les personnes qu'il en chargea parmi les employés de la contrée, tous ses subordonnés, leur adjoignant pour les présider sans doute, son aide de camp, le lieutenant Tolstoy, élevé ainsi à la dignité de grand juge.

Il va sans dire que les membres de la commission d'enquête portèrent dans cette affaire le sentiment passionné nourri par la population chrétienne de la province contre la population israélite et qu'elle trouva bon que la jeune Tschipka demeurât séquestrée en ce qu'elle avait déclaré [illegible] appellations [illegible] et que sa volonté avait volontairement accompagné la paysanne qui l'avait conduite au prêtre, etc.

La commission n'a oublié qu'une chose, savoir, qu'un enfant de 11 ans, sous puissance de père et de mère, ne saurait accomplir aucun acte sérieux de la vie sans leur consentement.

L'opinion s'est vivement émue du fait [illegible] le général Nazimoff, en présence de cette opinion, aurait, dit-on, refusé [illegible] à quelques feuilles russes la publication du procès verbal de la susdite enquête.

—On lit dans le *Moniteur*: Les expériences d'éclairage électrique qui se font depuis jeudi dernier sur la place du Carrousel attirent tous les soirs de nombreux curieux, et chacun a pu remarquer l'intensité de la lumière projetée par l'appareil placé à cet effet aux angles de l'arc de triomphe faisant face aux Tuileries.

Cet appareil est l'application du régulateur automatique de M. Serrin, dont le caractère essentiel est de n'exiger en aucune manière, l'intervention d'aucune main humaine soit pour allumer ou se régler de nouveau quand, par la rupture des charbons ou une autre cause quelconque, le foyer lumineux s'est éteint. Son mécanisme consiste [illegible] l'espace. Il est formé de deux parties distinctes, mais dépendantes l'une de l'autre, dans ce sens que l'une commence ses fonctions quand l'autre les cesse, et réciproquement.

La première, la balance ou système oscillant, a pour destination de produire l'écart des charbons placés naturellement en contact dans l'état de repos et de déterminer leur rapprochement quand leur écart, devenu anormal, amènerait l'interruption du courant ou la cessation de la lumière. La seconde, commandée par la première, se borne à produire le rapprochement des charbons dès qu'il le faut.

Les deux lampes qui éclairent la place du Carrousel sont alimentées à distance par un appareil magnéto électrique, dont [illegible] reçoit son mouvement d'une machine à vapeur locomobile de deux chevaux de force. La simple rotation de l'aimant suffit à produire l'électricité nécessaire pour les deux appareils éclairants.

—Nous trouvons dans le *Constitutionnel* les détails suivants sur une fête offerte par le prince impérial à ses jeunes camarades les enfants de troupe de la 1re division d'infanterie de la garde impériale.

"Vers deux heures et demie, les petits soldats, en armes et le sac au dos, se rangeaient en bataille, face au palais des Tuileries. Tous étaient en grande tenue de service et accompagnés de leurs sergents instructeurs et de deux adjudants majors. Bientôt après, M. le général Mellinet, entouré de [illegible], passait devant le front de leur ligne, et pendant ce temps le prince impérial, placé à une des fenêtres du palais, témoignait sa joie par des gestes animés et des battements de mains.

"Quelques instants plus tard, les tambours battant aux champs ont annoncé la présence de l'Empereur et du prince impérial, qui ont paru, accompagnés de M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angely, et de M. le général Mellinet. A ce signal les enfants de troupe ont présenté les armes et fait entendre les acclamations les plus vives.

"Le prince impérial était en tunique à brandebourgs avec le sabre, et l'Empereur, le tenant par la main, passait avec lui devant les rangs, lorsque le jeune prince, pour se mettre à l'unisson de ses jeunes camarades, a demandé son fusil et son sac, qu'un aide de camp est immédiatement allé lui chercher.

"Après la revue, un adjudant-major a pris le commandement de la jeune troupe, qui, électrisée par la présence de l'Empereur et du prince impérial, a exécuté le maniement d'armes, divers mouvements de l'école de peloton, l'escrime à la baïonnette, etc., avec une précision et une adresse des plus remarquables. L'impératrice, qui a paru pendant les exercices, portait alternativement ses regards bienveillants sur les petits soldats qui les exécutaient et sur son fils, dont la joie était extrême.

"Au repos, les armes ont été formées en faisceaux, et le jeune prince est venu poser son fusil à côté de ceux des enfants de son régiment.

"Le défilé a eu lieu ensuite, dans un ordre parfait, aux cris enthousiastes de: *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le prince impérial!* Après le défilé, les faisceaux ayant été formés de nouveau, les rangs ont été rompus et le prince impérial, s'avançant au milieu d'un groupe, a pris deux enfants par la main, et a invité tous ses jeunes camarades à le suivre dans une salle où une collation était préparée à leur intention. Il était près de cinq heures quand cette petite fête s'est terminée.

—Le *Daily News* annonce que le *Great Eastern* doit quitter l'Angleterre la première semaine de mars pour se rendre à Norfolk, en Virginie; il s'est fait garantir un chargement consistant principalement en coton, dont le fret se monte à 75,000 dollars.

—On lit dans le *Journal (français) de Francfort*:

"Il y a quelques mois, la duchesse d'Ostgothland née princesse de Nassau, en voyageant dans la province, entendit chanter une jeune paysanne suédoise. La voix de la jeune fille charma tellement la duchesse, qu'elle fit venir la paysanne à Stockholm, où des connaisseurs lui firent passer un examen. Leur jugement était favorable, la duchesse envoya à ses frais sa protégée à Paris, où elle devra se perfectionner. Un célèbre professeur de chant vient d'exprimer dans une lettre, reproduite par les feuilles suédoises, les grandes espérances qu'il est permis de fonder sur les développements du talent que le hasard a fait découvrir. Le jeune rossignol suédois s'appelle Christine Nilson."

—On écrit de Toulon, le 18 février, à la *Gazette du Midi*:

"Samedi, à neuf heures du matin, on a lancé dans le port de la Seyne, aux ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée, la première frégate à vapeur cuirassée construite pour le compte du gouvernement sarde. Ce navire, construit d'après les plans de M. Verlaque, ingénieur en chef des établissements, portera 24 pièces rayées du calibre 30, No 1. D'après une dépêche ministérielle, ordre a été donné de remettre à la batterie d'artillerie qui embarque aujourd'hui pour la Cochinchine six pièces rayées du calibre 4, avec tout le matériel et les approvisionnements nécessaires. Le vaisseau *Bretagne* et la frégate *Gloire* ont, d'après ces instructions, livré ce matériel, qui leur sera immédiatement remplacé."

—Deux expéditions anglaises sont maintenant en route pour découvrir les sources du Nil, grand problème géographique déjà si ancien et toujours nouveau. L'une se dirige vers le sud; elle est partie de Kartoum, sous la conduite de M. Péthérick, consul anglais dans cette ville; l'autre se dirige vers le nord; elle est partie de Zanzibar sous la conduite du capitaine Spike, déjà connu par la découverte des deux grands lacs intertropicaux de l'Afrique australe. Dieu veuille que ces deux expéditions, venues de points opposés, se rencontrent vers ce but, poursuivi, hélas! tant de fois en vain. Dieu veuille aussi qu'elles y trouvent notre compatriote M. Lejean!

M. Petherick pense être à Gondokoro au mois de novembre prochain; il fera alors une exploration dans les contrées voisines jusqu'au mois de mars 1862; il s'arrêtera ensuite, pendant la saison des pluies, et, cette saison terminée, se remettra en route pour continuer son voyage jusqu'à la fin de 1863 et même jusqu'au commencement de 1864.

Abd-el-Kader.—M. l'abbé Lavigerie rapporte en ces termes, dans une lettre que publie le *Mémorial de Pau*, la visite qu'il a faite à Abd-el-Kader pendant sa mission en Syrie:

"Je n'ai pas voulu quitter l'Orient sans être allé, au nom des catholiques de notre patrie, exprimer à l'illustre émir les vifs sentiments d'admiration et de sympathie qu'avait fait naître, parmi nous, sa généreuse conduite.

Je n'oublierai pas aisément l'entrevue que j'eus alors avec le noble héros de nos guerres d'Afrique. Sa figure calme, douce et modeste, sa parole grave et ferme, l'esprit de justice et d'inébranlable fermeté qui paraissait dans tous ses discours, répondaient à l'idée que d'avance, je m'étais faite de lui. J'étais le premier prêtre français qui l'approchât, le premier même qui fût entré à Damas depuis les massacres. Un de nos plus illustres prélats m'avait chargé, en partant, de lui rappeler des souvenirs de son séjour en France, et de lui dire que sa conduite si noble ne l'avait point surpris, car il n'avait jamais connu d'homme qui pratiquât mieux la justice naturelle. Je m'acquittai de ce message et d'autres encore exprimant la même pensée, et l'émir, avec une rare modestie, se frappant la poitrine à la manière arabe, me répondit:

"Je ne suis qu'un pêcheur. J'ai fait mon devoir et je ne mérite pas d'éloges pour cela. Je suis seulement très heureux qu'en France on soit content de ce que j'ai fait, car j'aime la France, et je me souviens de tout ce que j'en ai reçu."

Je lui demandai alors s'il ne préférait pas le séjour de la Syrie à notre ciel brumeux et à notre froide température.

—Ah! me dit-il, le ciel d'Amboise est beau, mais pas aussi beau que celui de la Syrie; mais le ciel de Pau me rappelait le mien. J'en ai gardé un bien doux souvenir. Je me rappelle combien aussi on a été bon pour moi dans votre pays.

Et comme je lui parlais de madame la comtesse de B......, si connue dans votre ville pour sa charité aimable et douce, qui m'avait aussi prié de la rappeler à l'Emir.

J'ai reçu une lettre d'elle, me dit-il, c'est la femme la plus parfaite que l'on puisse rencontrer. Je n'oublierai jamais tous les services qu'elle m'a rendus, lorsque, moi aussi, j'étais malheureux à Pau, et tout ce qu'elle a fait pour mes enfants. Je veux lui envoyer un souvenir et je vous le remettrai pour elle.—Je voudrais pouvoir en envoyer de même à tous ceux que j'ai connus à Pau.

La conversation changea ensuite et prit un tour plus général sur les événements de Syrie et sur la part que lui même y avait prise. Je l'écoutais avec admiration et avec bonheur parler, lui, musulman sincère, un langage que le christianisme le plus pur n'eût pas désavoué. Lorsque je me levai pour sortir il s'avança vers moi et me prit la main. Je me souvins que c'était la main qui avait protégé contre la mort nos frères malheureux, et je voulus la porter à mes lèvres en signe de reconnaissance et de respect, mais il ne le voulut pas souffrir de moi, quoiqu'il accepte cet hommage de tous les autres, parce qu'il voyait en ma personne un ministre de Dieu.

Je compris sa pensée et je lui dis: "Emir, le Dieu que je sers est aussi le vôtre, car tous les hommes justes sont ses enfants."

J'exprimais une espérance.—Il me regarda fixement et je le quittai plus ému que je ne le saurais dire.

Le lendemain je recevais de lui, par l'un des siens, un coffret de nacre sculpté qu'il avait eu la délicatesse de faire venir de Bethléem, parce qu'il l'envoyait à une chrétienne. Ce présent, accompagné d'une lettre gracieuse, était destiné à votre compatriote, Mme la comtesse de B—. Il arrivera dans quelques jours au château Mas[illegible]."

Pour les Attakapas.—Le bateau à vapeur [illegible] DON LOUIS, capitaine [illegible], partira positivement à [illegible] heures, ce soir, pour les Attakapas.

Décédé le 21 courant, à 5 heures du matin, à l'âge de 62 ans, JEAN FRANÇOIS HARMAND, dit [illegible], natif de France.

Marié, mardi 19 mars, à l'église Ste Marie, par le révérend abbé Rousselon, M. THOMAS DAREZIES, natif des Hautes Pyrénées (France), à Mlle MARIE EUGENIE COULON, de cette ville.

ATTENTION.

[illegible] Joubert [illegible] Deuxième [illegible].

[illegible] MM. Cooper Smith et Schmidt [illegible].

Pierre J. Spear, encanteur [illegible].

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA VIE [illegible].

Le plus grand remède externe du siècle. [illegible] Dr Stephen Sweet [illegible]. A vendre à la Nouvelle-Orléans [illegible] J. WRIGHT & Co. [illegible] 19 mars—2m 22. Rue de Chartres, Nos 21 et 151.

Encore des guérisons merveilleuses! [illegible] GOUDRON du Dr DAVIS [illegible]. A vendre à la Nouvelle Orléans chez J. WRIGHT & Co. Agents généraux. 19 mars—2m 22. Rue de Chartres, Nos 21 et 151.

LE REMÈDE INFAILLIBLE. L'Injection détergente du Dr VANZANDT. [illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co. Seuls propriétaires. 19 mars—2m 22. Nos 21 et 151 rue de Chartres.

Un mot à ceux qui ne sont pas sages. [illegible] *L'Elixir de Wright* [illegible]. A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Seuls propriétaires. 19 mars—2m 22. Rue de Chartres, Nos 21 et 151.

La barque *Active*, capitaine Hopp, arrivée de Bordeaux, est [illegible] No 25 [illegible]. Les consignataires [illegible] sur la Levée [illegible]. S. PLASSAN. 21mars. Rue Vieille Levée, N. 68 et 40.

EDWARD S. AUDLER,
ENCANTEUR,
Passage de la Bourse, No 83,

INFORME ses amis et le public qu'il a ouvert aujourd'hui son bureau d'encan à l'adresse ci-dessus où il se chargera de toutes les affaires qui lui seront confiées. L'expérience qu'il a acquise dans les bureaux de la maison M. BARNETT Jnr, où il était employé, offre aux parties intéressées toutes les garanties nécessaires. 22 mars—

Succession de Gustave Mourás.

LES créanciers de cette succession sont invités à se faire connaître au soussigné, au bureau de M. Oct de Armas notaire, dans un délai de cinq jours. 22 mars—5f. M. SOYE, Administrateur.

Avis au public.

JE préviens le public que je ne paierai aucune dette que ma femme pourrait contracter en mon nom. 21 mars—4f. ANDRÉ COSSÉ.

UN jeune homme français, qui recommande une longue expérience dans les affaires, en France, demande un emploi, soit de teneur de livres, soit de vendeur [illegible]. S'adresser au bureau du journal l'Abeille, aux initiales C. H. D. 22 mars.

AVIS.

LOUIS JOSEPH HARMAND, fils de Jean François Harmand décédé le 18 courant, est prié de se rendre chez le soussigné, rue Bourbon, No 55, pour affaire qui le concerne. 22mars—3f. J. BONTEMPS.

ON demande, comme GARDIENNE D'ENFANT, une Française parlant l'anglais. Il faut qu'elle soit bien recommandée. S'adresser au No 205, rue du Camp. 22 mars—3f.

GARDES D'ORLÉANS, 3me Compagnie.
Vous êtes prévenus qu'il y aura exercice et maniement de l'arme SAMEDI, 23 courant, à la Salle du Globe, à 7 heures précises P. M. 22 mars—2f.

Quartier général des Chasseurs à Pied de la Louisiane.
PREMIÈRE COMPAGNIE.—ORDRE No 40. Nlle-Orléans, 21 mars 1861. La compagnie prendra les armes, en petite tenue, DIMANCHE prochain 24 du courant pour exercices de tirailleurs en plaine. Réunion à la caserne à 8 heures précises. Par ordre. P. O. PEYROUX, Sergent Major.

DEMANDE DE MODISTES.

ON demande de bonnes ouvrières modistes, au magasin de modes, rue des Magasins, 603, en face de l'Asile Ste-Elisabeth. 21mars—2f.

A VENDRE.
Une excellente résidence sur le bord de la mer.

A VENDRE, à la Baie St Louis, la propriété de la veuve Zénon Cavelier, ayant 56 pieds de face sur 40 arpents de profondeur. La maison est très agréable; elle est meublée et peut recevoir une grande famille. Il y a des dépendances, un puits, &c., &c.

On peut visiter la propriété en tout temps. Il y a un gardien sur les lieux.

Conditions—$4,500; un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt. S'adresser à Mme CAVELIER, rue des Remparts, No 265, ou à B. FALLON, courtier, Rue Gravier, No 122, près l'encoignure Carondelet. 22mars—1m.

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon. 1nov—1an.

TABAC de la Havane—105 balles pour tripes et capes, en débarquement du steamship Cahawba, et à vendre par E. TROISOROS, 57, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 2?mars.

VIN ROUGE—20 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement de la barque Active, arrivée de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, rue Gravier, Nos 31 et 33. 22mars.

VIN de Champagne attendu par le navire Adelaide Bell, du Havre. 30 paniers Ay Mousseux en bout. et demi bout. 30 " Crème de Bouzy. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 1mars.

CIGARES de la Havane—134,000 cigares de la Havane venant d'être débarqués du brick Hope, d'une des différentes grosseurs, telles que Regalia Londres, Breva, Regalia Britanica, Garibaldi, Media Regalia Chica, Regalia del Rey, &c., &c., des marques Flor de M. Vega, Toreno, M. L., Milau et Intimidad, en magasin à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas, No 39. 20nov.

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux— 20 quarts pipes eau de vie Celebrated Brandy Wine. 15 huitièmes pipes do do do do. 25 quarts do do Cognac. A vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille Levée. 30dév.

AVIS JUDICIAIRES.

Edouard J. Dohm vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,290.—Les créanciers d'Edouard J. Dohm sont par le présent avis notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Charles E. Fortier, notaire public en cette ville, le cinquième jour d'avril 1861, à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable, et afin de nommer un syndic pour diriger lesdites affaires; et que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, ce 21me jour de mars 1861.
CHAS. F. WHITE, Greffier.
22 mars—

U. LAROUSSINI et Co
137—Rue du Canal—137.

Plus de $200,000 de marchandises nouvelles, seront offertes à partir de lundi à un grand RABAIS.

Ayant établi notre maison sur le pied du comptant, nous sommes en mesure d'offrir aux acheteurs de la ville et de la campagne, un des STOCKS les plus complets à des prix sans égaux. Nous conseillons aux acheteurs de venir examiner nos marchandises avant d'acheter ailleurs, ou qu'ils y trouveront leurs intérêts. Nous énumérons ci-dessous le prix de quelques articles afin d'en donner une idée.

500 pièces jaconats nouveaux à 10 cts.
150 " de l'année dernière de 15 à
500 " de nouveaux et très fins à 12 1/2 cts.
1000 robes à disposition à $1,00
150 " " très riches à $3,00
125 pièces Foulards, articles nouveaux à 10 cts.
5 balles indiennes françaises à 15 cts.
2 caisses percales, fines imprimées à 25 c.
3 " organdis, fonds grisailles et couleurs enluminées valant 40 c. à 20 c.
2000 robes barège à disposition à $2,00
2 caisses Traviatas brochées riches à 20 cts la yarde
2 " barèges anglais, pour enfants à 18 3/4 cts.
1000 Robes organdie, à $1 50 la robe,
3 caisses ginghams à carreaux, à 12 1/2 cts.

BRODERIES!! BRODERIES.

1000 Cols crochet	à 10 cts
1000 " "	à 25 cts
1000 " "	à 35 cts
1000 " "	à 50 cts
500 Cols et Manches en toile imprimée	à 40 cts

COLS et MANCHES en Jaconas, broderie très fine, [illegible] cts; 100 do do do $1 10.
500 COLS MOUSSELINE, brodés avec Boutons, [illegible].
1000 BANDES ou Festons propres [illegible].
Un lot de COLS et MANCHES en broderies françaises, à $1 50 et $2 00.
1000 douzaines MOUCHOIRS bl. à 90c. douz.
250 " MOUCHOIRS ourlés $1 75 la douz.

Un grand choix de Mouchoirs brodés.

1000 pièces mousselines à carreaux pour moustiquaires à 80c. la pièce.
Brin fil, blanc et écru, mousselines damassées.
Tulle, blanc rose et bleu.
750 Burnous de printemps à $3 50. Burnous barège.
2000 paires rideaux, bobinet et mousseline pour être vendus pour le compte des fabricants, sans réserve.
Toiles d'Irlande pur fil à $5 00.
Toiles à drap 12/4 à 75 c.
Nappes damassées à 75c., $1 00 et $1 25.
Serviettes damassées à $1 25 et $1 50.
Cotons blancs et écrus en toutes largeurs.
Cotons à draps blancs et écrus. Gingans, coutils à mantelas, Lowells, kerseys.
Un assortiment complet d'articles d'habitations.

Ne pouvant énumérer tout notre assortiment, nous prions les acheteurs de venir examiner par eux-mêmes.

U. LAROUSSINI & Cie.
18mars. No. 137, rue du Canal.

Véritables Gants
DE PEAU, DE JOUVIN,
au-dessous du prix courant.

LE soussigné a reçu [illegible] à partir d'aujourd'hui [illegible] paires de gants de dames pour $5 50 [illegible] paires de gants de messieurs pour $6. Chaque paire est garantie véritable au Magasin de Nouveautés de GUION, Rue St Charles No 20. 18 mars—6f.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 20 mars 1861.

AVIS est donné que l'assemblée [illegible] annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp, en face de la Place Lafayette, LUNDI, 8 Avril 1861, à midi, conformément à la charte.
21mars. R. S. CHARLES, Secrétaire.

Demande de couturière en robes.

ON demande une Française qui soit parfaite couturière sous tous les rapports et qui se chargerait de la façon, de [illegible]. Une personne capable trouverait une excellente place. S'adresser immédiatement à Mme M. E. Benson, modiste, rue du Canal No 157, au premier. 21 mars—6f.

AVIS.

UN FRANÇAIS, apte à la correspondance commerciale de son pays, désirerait un emploi dans une maison de commerce de cette ville, pour en apprendre les affaires; il préférerait la bonne considération de la maison au chiffre des appointements qu'elle pourrait lui donner. Il pourrait fournir de bons renseignements. S'adresser par la poste à P. M. M. 21 mars—6f.

SUIVANT acte passé en l'étude de MM. E. G. Gottschalk et S. Magner, notaires publics, M. Antoine Lanata est mon fondé de pouvoirs, en mon absence. JOSEPH LANATA. 19 mars—4f.

AVIS AU PUBLIC.

LE public est prévenu que ma femme, Rosalie Richard, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 12 février dernier, je ne paierai aucune dette contractée par elle en mon nom, soit avant soit après le présent avis.
Nouvelle-Orléans, le 19 mars 1861.
19mars—4f. FORTUNÉ GALLET.

SUIVANT acte passé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, les soussignés ont, ce jour, formé une société en commandite sous la raison de FERRIER & REIMONENQ, pour les affaires de commission en général.
Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861.
A. FERRIER, F. REIMONENQ, } Associés actifs.
PIERRE POUTZ, associé commanditaire.
4 mars—au 8 av.

UNE RECOMPENSE HONNETE

SERA DONNÉE à quiconque rapportera au No 154, rue de l'Hôpital, une JEUNE CHIENNE à rats, robe blanche, oreilles et queue rouges, qui s'est échappée de ladite rue dans la journée de samedi dernier. 19 mars—3.

Demande de cuisinière.

UNE bonne cuisinière trouverait à se placer avantageusement en s'adressant au No 110 rue de l'Esplanade. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 18 mars.

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
No. 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis,
continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont par tombe des dents peu de temps après avoir été orifié, et dont on n'a pas pu porter les dents artificielles, avec confort) [illegible] à J. A. Casadavant ou peut se faire orifier les dents convenablement et avec habileté; et se faire poser des dents artificielles avec génévives continues pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et avec des dents préfectionnées. Il pose une ou plusieurs dents, ou tout un ratelier apte à exercer (il s'en porte garant) toutes les fonctions des dents naturelles.
Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.
Consultations en français, espagnol et anglais. 9 jan—M. & J.

SUCCESSION
L. A. GARIDEL SENIOR.

LE soussigné invite les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession d'avoir à les présenter sous dix jours à partir de la date du présent avis. HENRY GARIDEL, Administrateur. 9 mars—10f. à la Banque de la Louisiane.

Grocerie à Vendre.
Pour cause de Départ.

LE PROPRIÉTAIRE de la Grocerie connue sous le nom de P. Blanchet, à l'encoignure des rues Douane et Dauphine, se retirant des affaires, offre en vente cet établissement. L'acquéreur pourra s'assurer en outre le bail de la maison, pour cinq ans, ou plus.
La grocerie est bien achalandée et parfaitement approvisionnée de marchandises.
S'adresser sur les lieux. 11 mars—1 m.

CHARBON.
A SOIXANTE CENTS le baril. C'est du très bon charbon pour les familles. A vendre par P. H. WILLARD, Exchange Place, No 16, en face de l'ancien bureau de Poste. 7mars—15f.

CAPSULES—4 caisses F 1 et G D, numéros assortis, à vendre par E. TURPIN, 93 rue Vieille Levée. 18mars—6f.

CONFITURES des Shakers—90 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 35, rue Vieille-[illegible]. 28 fév—6f.

Liste des Lettres Françaises
Restant à la Poste le 22 mars 1861

Allard, Joseph	Lazarre, Benet
Aubert, Nicolas	Lambert, Jean Marie
Aubert, E L	Lauerville, N Alexandre
Autrey, [illegible]telot	La Brascho, Vve Drausin
Aubertin, Pierre	La Barthe, Pp
Bouge, Mme	Lanote, Alexis
Barrett, John	Laporte, John
Bartète, Vve Elizabeth	Labarre, F P
Harbin, A	Lassaux, Jean Bte
Barras, Lenoroy	Lacoste, Lewis
Beller, Isidore	Lavilliers, G N
Bertrunet, Elol	Laville, Ed
Benau, Carcher	Lépine, Jean
Bonvehm, François	Losoq, V F
Boulet, Ernest	Léonard, Horace
Boyer, Baptiste	Leone, Gerdale
Buisson, greffier	Lefrançois, Pierre
Bourdette, Olivier P	Leroux, Jn, nat. d'Etampes
Cagnard, M.	LeBlanc, Simon
Cadeton, Casebonne	Maurice, A, soins Herr
Canton, Martin	Mathel, armurier
Cerard,	Magnon, Miss Cora
Christophe, F C Fils	Martin, charpentier
Connell, Tho M	Mathieu, Louis, charpentier
Colin, Mme modiste	Marcher, Louis
Coutter, J B	Malecher, F O
Cuenot, George	Marques, F
Coille, Jean Marie	Minette, Madame
Dalier, Jean	Mirande, L D, boucher
Daspit, Hugues	Morrell, A B
Dantagnan, Gabl	Morrell, A B
Desperaux, Jean	Moreau, Jean Baptiste
De Veaux, Cha [2]	Molhere, P C C
Devron, D	Mouler, Laurent
De Veuve, Henry	Navarre, Doctor
Deville, Julien [2]	Nota, José
Debao, Jean chez M Lasalle	Nogues, Alf P
Delhomb, Cile	Neigeon, Mr
De Courtenly, Ed	Peyroutin, Oscar
Decloutte, Mlle Azria	Prague, Raymond
DeLance, A E	Paquet, P
Debergue, M Michel	Pater, Antoine
Decoux, V J	Prétat, C E
Desmarais, Emile	Pane, Dominique
Demars, Alfred	Pesnult, A M 2
D Huart, Valentine	Perrin, Théodule
Dufour, B charon forgeron	Petitdidier, Gardner
Dufour, Cyprien	Percy, Francis
Durand, B	Frézas, Zelmea, Mlle
Drouatt, Mrs E	Picard, Hamel
D rapeau, Théophile	Philippe, Mr Crestes, restaurateur au lac
Dupré, bou L J J	Piquet, Hypolite, négociant
Duru, M, entrepreneur	Poncet, Castel, négociant
Dureau, François	Pohin, Pierre, tonnelier
D[illegible], G S	Pouplinel, charpentier
Dupart, Marcelle	Ramine, H H
Duval, Albert	Ravin, Mme
Dutrel, Nadan Mme	Rey, J M
Davignaux, bou Jugo	Richard, Henri
Dupic, Lucien Hou	Renaux, Elisa
Durand, Claud Joseph	Rosi, Adolphe
Fino, Mme	Roi, Francis
Ferrelle, Achille	Ruin, Emile
French, Mme [illegible]	Rouard, Auguste
Fourchy, Mme Vve	Roffin, Clotilde Mlle
Fouet, Jules A	Saurey, Emile
Forget, Landing	Sauterrau, Alexandre
Flotard, distillateur	Sabean, Jean Marie
Fournet, Ste de Molau	Salvin, J, pour H Coteau
Fortier, A M	Soulant, F, soins Salvant, 2
Gardère, Joseph	Severin, Michel
Gravois, Peter	Serrier, Philippe
Grand, Prospère	Smith, Victoria
Gravey, Jean Pierre	Sabino, Baptiste
Grandjorge, Lucien	Sorbet, H B
Gonter, Mme	Souet, Siméon
German, R B	Sonnat, Omer
Grégoire, Co	Soberville & Combet
Gérard, Bernard	Tapie, Pierre
Geneste, Mme Vve	Teixedra, Auguste
Gentilon, Hypolite	Terrade, A
Gervais, Jean	Teyssère, E, école Mme
Gaudre, Pierre	Théomet, Mme Françoise
Girard, bou M E	Toutant, Armand
Garre, Mme C	Thomas, Leon Victor
Gracie, Jean	Tell, Thompson A, Mlle
[illegible]	Tapenot, veuve Mme
Gardon, Mrs	Tessier, Philippe
Guidry, Juliette C	Tony, Nicolas
Guerin, M	Turpin, Henriette Mme
[illegible], Cl Mme	Torquato, Pierre
Haydel, Edward	Touzet, Edmond
[illegible], J	Verret, [illegible], 2
Hue, Constant	Verdelot, Henry
Hang [illegible], J	Vigneron, Hypolite, 2
Hardy, Auguste	Vial, Louis
Jean, Louis	Victor, François
Jones, Alf Mark	Zabé, Victorine Mlle
Jones, Charles André	
Jolivet, Pierre	
Laporte, Joseph	J. L. RIDDELL, P M.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.
Nueva Orleans, 22 marzo de 1861.

1 Albear, Francisco; 2 Arcoña, Enrique [illegible]; 3 Alexandro, H Sisto; 4 Blanco, Manuel; 5 Barsanti, Giovanni; [illegible] — 51 Hernandez, S; 52 Jovanich, Luke; 53 Statue, Antonio; 56 Stroeante, Giovanni; [illegible]; 62 Mojares, Santo de Sorta; 63 Matrouni, Carlo; 64 Maringech, Lorenzo; 65 Moretti, Nicola; 66 Marco, Felix; 67 Matovich, Giorgi; 68 Megna, Andrea; 69 Moncado, Jose; 70 Naggago, Goffiy; 71 Ramon, [illegible]; 72 Ruiz, Antonio Martinez; 73 Radovich, Giovanni; 74 Rabas, Teresa Mme; 75 Remendo, Pedro y Game—3; 76 Riva, José; [illegible]; 91 Smith, Jose W; 92 Silva, C H Lopez; [illegible]; 100 Vauli, Luigi; 101 Vita, S; 102 Zitovich, Giovanni [illegible]. J. L. RIDDELL, P. M.

ATTENTION!
NÉGOCIANTS ET BANQUIERS!
COFFRES-FORTS DE LILLIE!
A l'épreuve du feu! A l'épreuve du feu!

TÉMOIGNAGES RECENTS.
Mobile, 7 février 1861.

[illegible] FRY, BLISS & Co.

L'extérieur des coffres-forts de Lillie est en fer malléable d'une épaisseur de trois pouces. [illegible]

Les SERRURES COMBINAISON de Lillie sont employées pour ces coffres-forts SEULEMENT.

Nous avons en magasin le plus fort stock qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

Nous avons également une grande variété de coffres-forts & FLAQUES [illegible] de seconde main. Nous les vendrons avec une réduction de plus de la moitié du prix coûtant.

Venez les examiner au No 93, rue du Camp, Nlle-Orléans.
DAVIS BROS, Agents.
14 mars—v 2 p—p 1 p—a—j—s 1er av

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans,
Département des Travaux Hydrauliques.
7 mars 1861.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été décrété par la Direction payable le 1er avril prochain, et aux actionnaires de New-York, chez R. W. Montgomery, le 15 du même mois. S. E. PERCY, Secrétaire. 8 mars—jusq 1er avril—21 p a.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861.

Avis est par le présent donné que conformément à la 2me section de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852—Des propositions cachetées seront reçues, pour la vente à la ville, de bons émis, conformément à l'acte ci-dessus, pour la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS, jusqu'au 5 avril prochain.

Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et endossées Propositions pour la vente de Bonds.

Jno. T. MONROE, Maire, Auan GIFFEN, Trésorier; V. DUPLESSIS, Contrôleur; L. E. FORSTALL, Président.

Comité des Finances des Aldermen: ADOLPHE DUPRÉ, Président.
Comité des Finances des Assistants-Aldermen: [illegible]
2mars—1tj au 5 av. O. DE BUYS, Secrétaire.

Institution Lefeullon.

MME et Mlle LEFEULLON préviennent les familles qu'elles ont rouvert leurs classes pour les demoiselles et pour les garçons, depuis le 7 janvier dernier. Les difficultés éprouvées qu'avaient ou peu souffert pendant le mois de décembre entièrement réorganisées. Ces dames ont aussi opéré le changement de professeurs désiré par quelques familles et par elles-mêmes; mais que les douloureuses circonstances dans lesquelles elles se sont trouvées les ont empêchées d'effectuer plus tôt.

Les conditions sont toujours les mêmes pour les classes ainsi que pour la musique. 2mars—20f.

Succession de Charles Paterson, décédé.

LE soussigné, curateur, donne avis aux personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession, de les lui présenter dans les délais légaux. Les personnes qui doivent à ladite succession, sont priées de venir payer immédiatement. JH. TROTOT. 13 mars—1m. Rue Dryades, No 149, Nlle-Orléans.

TOUTES les informations désirables concernant le Collège Jefferson peuvent être obtenues en s'adressant à A. D. Voisin, agent du Collège, rue Gravier, No 98. 13 mars—6f.

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les nombreuses propriétés.

Dépôt général: F. SANCHO, No 23 Vieille Levée. Succursale: A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 28 jan—3 m—1re page.

ST. CHARLES HOTEL,
OU GRAND SOCIEDAD.
A VENDRE.
Le plus ancien Hotel de Vera Cruz, Mexique.

CET ancien Hôtel, trop bien connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, est maintenant mis en vente par son propriétaire, qui désire retourner en Europe.

Ceux qui désireraient en faire l'acquisition sont priés de traiter sur les lieux avec le propriétaire actuel, qui accordera les plus grandes facilités de paiement moyennant de bonnes garanties.

Le bail ou contrat a encore neuf ans à courir. St-Charles Hôtel, [ou Grand Sociedad.] mars—1m. ROBIN.

Avis aux Jardiniers.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre le soussigné et dame veuve RAVIGNOT, sous la raison de RAVIGNOT & RAPP, est dissoute d'un commun accord. Le sieur Rapp continuera pour son propre compte le commerce de graines de jardinage dans l'ancienne maison, rue St-Philippe No 18. Il prie sa clientèle et le public en général de vouloir bien lui continuer sa confiance, et il espère la mériter en leur fournissant des graines de première qualité, dont il vient de recevoir un assortiment complet, tant du Nord que de France. 7 mars—15f. J. RAPP.

ALE ET PORTER,
De la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW,
PALE DOUBLE FORT, ALE PALE DE L'INDE et PORTER DOUBLE FORCE, à vendre en douane et en magasin, par M. A. DE LIZARDI & Co, rue Bienville No 5. 8 mars—1m.

Vaste Bureau à louer.

CONTI, No 15, au premier, entre Chartres et Vieille-Levée. Ce bureau est éclairé au gaz et être point à neuf. S'adresser à B. ANTOGNINI & E. RICHARD, au [illegible]. 22fév—1m.

NOMINATIONS
Du Jefferson Davis Association.

DAVIS TICKET.

T. G. HUNT—1ère Cour de District.
G. W. HELME—2me Cour de District.
M. A. FOUTE—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
R. K. HOWEL—6me Cour de District.
L'homme juste à la place qui lui convient.
L'homme et non le parti!

TICKET LOUISIANAIS.

Candidats à la Magistrature.

1re Cour de District—T. G. HUNT, [illegible] recommandent à tous les votants de la paroisse d'Orléans.
2me Cour de District—J. BERMUDEZ.
3me Cour de District—CHS LEACUMONT.
4me Cour de District—M. REYNOLDS.
5me Cour de District—
6me Cour de District—CHS. D. DREUX. 20 mars.

ELECTION DES JUGES.
1er lundi du mois d'Avril.

TICKET DES CITOYENS.

T. WHARTON COLLENS—1ère Cour de District.
J. H. KENNEDY—2me Cour de District.
LOUIS DUVIGNEAUD—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
B. T. TAPPAN—6me Cour de District.

Ce ticket sera voté sans distinction de parti par tous ceux qui désirent avoir des juges capables, impartiaux et indépendants. [illegible]

JUGES DE DISTRICT.

Première Cour—T. G. HUNT.
Deuxième Cour—P. H. MORGAN.
Troisième Cour—[illegible]
Quatrième Cour—J. W. PRICE.
Cinquième Cour—H. D. OGDEN.
Sixième Cour—D. AUGUSTIN.

Election Judiciaire.

Nous sommes priés d'annoncer l'Hon. T. G. HUNT comme candidat à la place de JUGE DE LA 1re COUR DE DISTRICT qu'il occupe en ce moment. 11 mars.

R. K. HOWELL,
Juge de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

CHARLES A. TAYLOR,
Sera soutenu, comme candidat à la place de Juge de la Sixième Cour de District, par *Un grand nombre de Citoyens.*

JUGE DE LA TROISIÈME COUR DE DISTRICT.

Les amis de M. L. E. SIMONDS sont autorisés à présenter son nom comme candidat à la place de Juge de District de la Troisième Cour de District.

Le juge VICTOR BURTHE est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District de la Louisiane, composée des paroisses Plaquemines, St Bernard et Jefferson.

Avis d'élection.

PAR ordre de la proclamation de Son Excellence Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 26 février 1861, les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une ÉLECTION aura lieu le LUNDI premier jour d'AVRIL 1861, de six juges des différentes Cours de District dans ladite Paroisse d'Orléans, comme suit, savoir:

Un juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans;
Un juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.

[illegible] Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 7 de mars 1861. F. T. PARKER, Shérif.

BON MARCHE
extraordinaire.

SOIERIES DE PRINTEMPS.

A partir de lundi 18 courant,

Nous offrons toutes nos SOIERIES de LYON, nouveautés de Printemps, en couleurs claires et demi teintes,

A

Une piastre la yarde.

l'assortiment se compose d'environ

10,000 mètres

de jolis Taffetas valant

$1,50 et $2,00 la yarde.

Nous ouvrons également:

2 caisses Barège, Grenadine brodée, Laine et Soie fonds noirs et couleurs,

—A—

25 cts. la yarde.

J. LEVOIS & CO.
Enc. CANAL ET BOURBON.
18 mars—6t.

Bureau de la Presse à coton de la Levée.

LE 7 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires à partir de lundi, 18 du courant. 14mars—12. J. V. CHAREY, Secrétaire.

AVIS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 15 mars 1861.

Le public est prévenu de ne pas négocier les Post Notes suivants de cette Banque, lesquels ont été perdus et sont conséquemment nuls. Quelques-uns de ces billets ont été enlevés des caveaux de la Banque, les louises, et les voleurs pourraient essayer de les vendre: Post Notes datées du 1er février ou du 1er août des années 1828, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846, portant la lettre A ou B ou C, payables à 3, 4 et 5 ans pour $500, $1000 chacun, signés par E. J. Forstall, V. Patin ou W. C. C. Claiborne, comme Président, et J. B. Perrault, Caissier.
14mars—12t—1tj. E. ROUSSEAU, Caissier.

A LOUER.

QUATRE TERRAINS adjacents et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Lafayette. S'adresser à [illegible] HEREAU & Co., [illegible] rue St-Louis. 12 mars—1m. 3 p. a.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND. 15mars. Rue des Magasins, No 64.

SUCRE de la Havane—4[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Habana et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND. 15mars. Rue des Magasins, No 64.

Pharmacie à vendre.

Une belle pharmacie située à Matamoros, Mexique. Cet établissement possède une bonne clientèle et occupe la meilleure position de la ville. Le stock vaut de dix à douze mille piastres. Le propriétaire actuel, ayant fait sa fortune, désire se retirer des affaires. Les conditions seront libérales. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Nlle Orléans à M. F. Clavel, droguiste, encoignure Remparts et St Philippe, ou au propriétaire, M. Carlos Brayda, à Matamoros, Mexique. 13 mars—4f.

AVIS.

L'INTÉRÊT de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui. Nlle-Orléans, 9 mars 1861. P. PRATS & CO. 2 mars—1m.

CHIEN TROUVÉ.

UN chien de la race connue sous le nom de "hound," noir, avec des taches blanches. Le propriétaire peut venir le réclamer dans la rue Craps, No 413, en payant les frais d'annonce. 20 mars—3f.

MAISON MEUBLÉE A LOUER.
RUE ESPLANADE.

La charmante maison à l'encoignure des rues Rampart et Esplanade, avec son élégant mobilier sera louée à très bas prix jusqu'au 1er octobre prochain à une famille convenable, qui aurait de la locataire. S'adresser à W. F. Chapman, 81, rue Gravier ou rue de l'Hôpital, entre Claiborne et Derbigny.

Changement de Local.
L. UTER,

Importateur et marchand de Glaces françaises et allemandes, Cadres de portraits, Gravures teintées et mezzo tinto, Photographies, Lithographies, Corniches de fenêtres, Embrasses pour rideaux, Glands, Câbles, &c. &c.

Autrefois No 77, rue de Chartres, vient de transporter son magasin

RUE ROYALE, No. 49,
Entre Douane et Bienville.

Il annonce respectueusement aux habitants de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un magnifique choix de glaces françaises, gravures au burin et lithographies en tous genres, comprenant les branches des Beaux Arts de France et d'Allemagne. Ses relations avec les meilleures fabriques du Nord et de l'Europe et avec les maisons d'importation le mettent à même d'avoir toujours en magasin un assortiment complet d'articles de glaces, cadres et autres, des nouvelles gravures et lithographies, embrassant une variété de sujets à tout prix, qu'il ne craint d'aucune autre maison faisant le même commerce. 11 mars—1 m.

Chandières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
R. & J. RANKIN,
A LIVERPOOL.

CHAUDIÈRES A SUCRE, en fer battu et fondu et de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & Co. mars—1m. rue Bienville, No 5.

AD. HINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS
No 7, rue Bourbon.
[illegible]

L'Examen des Ecoles Publiques du Troisième District commencera ce mois, [illegible] dans l'ordre suivant, savoir:
MERCREDI, 20 de mars 1861, "The Girls High School," encoignure des rues Champs Elysées et [illegible].
MERCREDI, 3 d'avril 1861, "De Soto School," rue Mandeville entre les rues Bons Enfants et Amour.
VENDREDI, 5 d'avril 1861, "Washington Boys School," rue Louisa entre les rues Moreau et Levée.
LUNDI, 8 d'avril 1861, "Milneburg School," [illegible].
MARDI, 9 d'avril 1861, "Hancock School" aux Casernes.
MERCREDI, 10 d'avril 1861, "Le Breton Boys School," Chemin du Bayou.
JEUDI, 11 d'avril 1861, "Le Breton Girls School," Chemin du Bayou.
LUNDI, 15 d'avril 1861, "Seventh Ward School," encoignure des rues Français et Moreau.
MERCREDI, 17 d'avril 1861, "Washington Girls School," encoignure des rues Moreau et [illegible].
MERCREDI, 24 d'avril 1861, "Boys High School," rue Bazacelle entre les rues Bons-Enfants et Moreau.
LUNDI, 22 d'avril 1861, "Macarty School," [illegible] entre les rues [illegible] et [illegible].
VENDREDI, 19 d'avril 1861, "Fillmore School," [illegible] entre les rues Bons-Enfants et Moreau.
Nouvelle-Orléans, 6 de mars 1861.
7mars—12. LE LOMBARD, Surintendant.

Huile de Charbon et Entrepot
DE LAMPES,
RUE DE CHARTRES, No 6,

20,000 gallons d'huiles Kerosine, Parafine et de Charbon

(En magasin et en route) des plus grandes et des meilleures fabriques du Nord et du Sud.

L'assortiment le plus grand et le plus complet de

LAMPES
A Huile de Charbon.

On n'en saurait trouver de semblable DANS LES ETATS CONFEDERES DE L'AMERIQUE.

A meilleur marché

que dans aucune autre maison de la Ville,

Dans la rue de Chartres, No 6,

SEULE AGENCE DE L'INCOMPARABLE

HUILE
A CHARBON DE HALE,

[illegible] économie [illegible]

Huile de la Compagnie de Charbon Maysville.

H. C. COVERT,
Successeur de ARTEMON HILL.

N. B.—Toutes [illegible] 11mars—1f. 1rep

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Rue Royale, No 1—12 mars 1861

[illegible] 11mars—7. L. JAMES.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands

[illegible] 22mars. LE SASSIER.

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nlle-Orléans.
AVIS D'ÉLECTION.

[illegible] ANT. DURO.

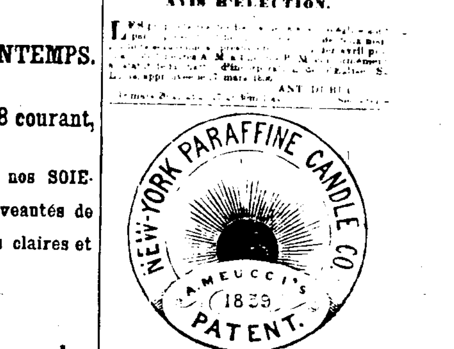

BOUGIES DE PARAFFINE
Extraites de charbon de terre.

COMME [illegible] BERNARD TURPIN [illegible] Nouvelle-Orléans, 19mars—6f.

Le magnifique étalon JOHN C. ROBINSON [illegible] Conditions, $25 payables d'avance. 19 mars—1m.

AVIS.

NOUS avons repris à compter d'aujourd'hui nos paiements en plein. MARTIN, COBB & Co. Nouvelle-Orléans, 1e mars 1861. 1mars—12.

CHANGE à VUE sur MM. [illegible] à Paris, et sur leurs agents à San Francisco, MM. Davidson & Maye, par Thos H. FARISH, 27 rue Bienville. 18 mars.

Avis.

LE Dr CHASTANT a transféré son office et son domicile, rue Bourbon, No 22, entre les rues Canal et Commune.

Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M.
1e mars—1m.

ERNEST TURPIN.
Confiseur en gros et en détail,
Rue Vieille Levée, No 93,
Nouvelle-Orléans.

FABRICANT de pastilles de gomme, pâte de jujube, dragées et toutes espèces de candis et de sirops à la vapeur. 18mars—1m.—1re p.

MAISON DE SANTÉ
Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr FRAX recevra des malades en venant avec rétribution modérée, dans sa maison, rue Dauphine No 57. Consultations tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 8 fév—1 av. 1re p.

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique y est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un cours d'escrime a aussi [illegible]. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. 3mars—1re p. 1m.

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Enc. du Passage de la Bourse et St Louis.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et de [illegible].
TABLE D'HOTE
A toute heure, et le consommateur pourra venir à la porte quand bon lui semble [illegible].
Un potage, au choix, [illegible]
Poisson, Rôti,
Entrée, Salade.
Desserts assortis.—Vin compris.
Pension à vingt piastres par mois; service permanent de 7 heures du matin à 7 heures du soir. 22 janv—1 J.

Aux consommateurs de Gaz
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes. Par ordre. N. O. J. [illegible], Trésorier. 12 janv.

AU PUBLIC.

LE Dr HUNTER,
DE NEW-YORK,

Médecin pour les maux de gorge, les affections des poumons et du cœur.

LE Dr HUNTER annonce à ses malades et aux personnes qui désirent le consulter qu'il fermera son cabinet à la Nouvelle-Orléans vers le 1er avril. Ceux qui veulent suivre son traitement devront se faire examiner tandis qu'il est ici; il n'accorde aucune audience après l'envoi de l'inhalation et des médicaments prescrits.
Bureau, rue du Canal No 156.
Près Baronne.
Heures de consultations, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, tous les jours. 16 mars—6f.

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—5m t. 11.

Demande.

ON demande, pour aider les Zouaves dans leurs représentations, 30 HOMMES accoutumés à servir d'armes à feu. Ce sera pour eux une bonne occasion d'apprendre à faire l'exercice comme les Zouaves et de se faire voir. S'adresser au Sergent Raimond, à l'Académie de Musique, lundi, mardi et mercredi, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 20 mars.

Demande de cuisinier.

ON désire acheter de suite un bon cuisinier créole, bien recommandé. S'adresser à B. Toledano, rue de l'Union, No 13. 15 fév.